

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 468 accordant un congé à Elmi Abdallah planton

n° 468

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement, du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** le certificat de visite en date du 28 avril 1949

Sur proposition du directeur du service de santé,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

congé de convalescence d'un à la solde' entière, à passer à Djibouti, est accordé à Elmi Abdallah, planton au service des travaux publics.

#### Art. 2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 13 avril 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**